

OBSERVATOIRE

**Extrait de Analyse Globale
des données issues des appels
au
« 3919-Violences Femmes Info »
Année 2014**

**Fédération Nationale Solidarité
Femmes**

75 boulevard Macdonald
75019 PARIS
Tél. : 01 40 33 80 90
Fax : 01 40 33 12 14

Contact Presse :

Françoise Brié: 06 64 43 10 13

Solidarité Femmes « Presse » :
01 40 33 80 90

CONTRE LES VIOLENCES
FAITES AUX FEMMES

POUR LE RESPECT ET L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Reproduction autorisée avec mention de la source :

« *Fédération Nationale Solidarité Femmes* – www.solidaritefemmes.asso.fr »

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
CHIFFRES CLES 2014	4
DONNEES RELATIVES AUX SITUATIONS DES FEMMES VICTIMES AYANT APPELEES DIRECTEMENT LE 3919 ET POUR VIOLENCES CONJUGALES	11

PREAMBULE

Au 1^{er} janvier 2014, le 3919- *Violences Conjugales Info* est devenu le :

3919 – Violences Femmes Info,

Numéro de référence pour toutes les femmes subissant des violences sexistes (conjugales, sexuelles, harcèlement sexuel au travail, mariages forcés, mutilations sexuelles féminines, crimes d'honneur, autres violences intrafamiliales).

Sous l'égide du *Ministère des Droits des Femmes*, Solidarité Femmes (FNSF qui a initié la plateforme d'écoute Violences conjugales Info en 1992), les associations AVFT, *Femmes Solidaires*, *Voix de Femmes*, CNIDFF, CFCV, GAMS, MFPP sont engagées fin 2013 dans un partenariat. Il s'agit d'offrir aux femmes victimes de différentes formes de violences, à partir de leur appel au **3919 – Violences Femmes Info** une orientation au plus près de leurs demandes et besoins.

Le **3919 – Violences Femmes Info** apporte ainsi une réponse globale d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation pour un accompagnement de proximité.

Cette extension des missions du **3919 – Violences Femmes Info** a impliqué:

- la mise en place d'un **pré-accueil, 1er niveau de réponse** qui assure:

- * un premier accueil de toutes les personnes appelant-e-s.
- * la gestion optimisée du trafic des appels (avec un objectif pour 2014 de prise de 7 appels sur 10 appels) par l'évacuation rapide des appels parasites
- * le transfert des appels

- vers le **2ème niveau de réponse du 3919** soit :

- * **le service écoute Violences Conjugales**
- * **le transfert ou l'orientation vers les services adaptés des associations partenaires** suivant le motif de l'appel.

1. Nombre d'appels comparé à 2013:

+ 52% d'appels entrants (72 138) et 2 fois plus d'appels traités (50 780)

- ➔ **72 138 appels traitables** sont arrivés sur la plateforme 3919 - Violences Femmes Info soit **52% d'augmentation** (47 380 en 2013)
- ➔ **50 780 appels traités** soit :
 - Une augmentation de **106%** : **2 fois plus** qu'en 2013 (24 596)
 - Une qualité de service de **70,4%**

3919 VFI	2013	2014	
Appels traitables	47 380	72 138	+ 52%
Appels traités	24 596	50 780	+ 106%
Qualité de service	51.9%	70.4%	+ 18.5%

2. Principal motif d'appel : Les violences conjugales

41 953 soit 83% des appels traités étaient à contenu¹ parmi lesquels:

- **38 972 appels concernaient les « Violences faites aux Femmes »** dont
 - 98% violences conjugales (38 149 appels soit 75% des appels traités)
 - 1.7% violences sexuelles
 - 0.3% harcèlement sexuel au travail
 - 0.1% mariages forcés-crimes dit d'honneur
 - <0.01% mutilations sexuelles féminines
- **1 741 appels pour « Autres types de violences »**
- **1 240 appels pour des « demandes d'information »**

3. Analyses relatives aux appels traités violences conjugales

98% de victimes femmes,

72% d'appels des femmes victimes elles-mêmes

Parmi les appels qui ont fait l'objet d'une fiche permettant une analyse

- ➔ 98% de femmes victimes d'un homme agresseur (FVHA)
- ➔ 72% étaient des appels de femmes victimes, soit 12 047 fiches qui donnent lieu à une analyse approfondie².

¹ Les appels dits parasites sont considérés des appels « sans contenu », soit 8 827 appels en 2014.

² L'écoute étant avant tout la priorité, tous les indicateurs ne sont pas remplis sur chaque fiche.

4. Les cinq régions de France

Les femmes victimes de violences conjugales (N=11 458) appellent principalement de :

- 1) **L'Ile-de-France** (3 565 fiches d'appels, soit 31 %)
- 2) **Rhône-Alpes** (1 149 fiches d'appels, soit 10%)
- 3) **Provence-Alpes-Côte d'Azur** (918 fiches d'appels, soit 8%)
- 4) **Nord-Pas-de-Calais** (667 fiches d'appels victimes soit 6%)
- 5) **Pays-de-la-Loire** (561 fiches d'appels victimes soit 5%)

La population **3919** de la région Ile-de-France est fortement surreprésentée par rapport à la population INSEE de référence. Ce même phénomène s'observe à un degré moindre en Champagne-Ardenne et en Rhône-Alpes.

5. Une connaissance du 3919 via :

- Internet et autres outils de communication

- l'entourage

- Peu de victimes orientées par les professionnel-le-s

En France près d'une victime sur trois a connu le numéro **3919** sur Internet, un flyer ou une brochure.

Et une victime sur sept a été orientée vers le **3919** par un proche ou par quelqu'un de son entourage.

- Seulement 6.8% de l'ensemble des victimes ont indiqué avoir été orientées par des professionnel-le-s vers le 3919 parmi lesquels :
 - **services de police ou de gendarmerie (près de 38%),**
 - **services sociaux (près de 28 %)**
 - **services de santé (34%)**

Les services de justice et de l'éducation représentent respectivement moins de 0.2% et moins de 0.2% des orientations

6. Les femmes victimes

- ont entre 30 et 49 ans (55 %),

Les jeunes de moins de 20 ans victimes de violences sont sous-représentées au 3919.

- sont en emploi (52%)

- ont au moins un enfant (83%). 2.7 % de femmes appelant le 3919 étaient **enceintes**

- 7 victimes sur dix (72%) vivent avec l'agresseur.

1 924 femmes victimes de violences soit 16% ont appelé le 3919 au moment du départ du domicile. Au moment de l'appel au 3919, 1 372 femmes voulaient partir et 103 victimes étaient à la rue sans solution d'hébergement.

7. Les auteurs de violences

L'agresseur reste très **majoritairement le partenaire régulier** (78.7%) de la victime :

- le mari (46.1%)
- le conjoint "pacsé" (25.6%).

Les agresseurs sont davantage en emploi que les femmes victimes: l'écart entre le taux d'emploi des victimes et des auteurs (16.5 points) est supérieur à l'écart de taux d'emploi entre les femmes et les hommes en population.

On observe également que **les auteurs de violences ont davantage de ressources (propres)** que les victimes.

Dans 59 % des situations où l'auteur des violences est l'ex-partenaire, la rupture a eu lieu il y a moins de 1 an. **Près de 20% des agresseurs ont le statut d'« ex » (en augmentation de +2%).**

8.8% des agresseurs (soit 1060 agresseurs), sont connus pour des faits de violences dont 60.3% sur une ex-conjointe.

8. Types de violences

Six types sont définis par le RESEAU SOLIDARITE FEMMES, que **cumulent très souvent les femmes** : ainsi, au **3919** les femmes déclarent en moyenne 2,5 formes de violences:

- **Violences psychologiques** (86%)
- **Violences verbales** (75%)

Les menaces de mort ont été présentes dans 1325 situations (ou 12.8 % de cas; soit plus d'une femme sur dix)

- **Violences physiques** (70%). On constate une augmentation de la gravité des violences physiques, avec notamment l'utilisation d'armes.

758 femmes déclarent avoir été victimes d'une tentative de strangulation et étouffement; 97 victimes déclarent une tentative de meurtre

- **Violences sexuelles** (viol conjugal, pratique sexuelle imposée...) sont présentes dans **6.4 % des situations**.
 - 407 femmes déclarent avoir subi au moins un viol conjugal et
 - 137 une pratique sexuelle imposé.
 - 75 victimes déclarent avoir été victimes d'une tentative de viol.
- **Violences économiques** (23 %) *soit +3.2 points/2013*
- **Violences administratives** (2 %)

9. Contextes d'aggravation des violences

La précarité est un facteur aggravant notamment du fait de la dépendance créée par l'absence ou le manque de ressources.

Dans près d'un cas sur deux, les victimes précisent le contexte d'apparition des violences et en premier lieu l'autoritarisme de l'auteur (53.2%, soit 2 680 situations), puis des addictions (28.7 %, soit 1443 situations).

Les femmes citent également **la séparation, l'arrivée d'un enfant** (grossesse, naissance, adoption), **les antécédents des violences subies par elles-mêmes** (1366 soit 11.3%) **ou par leur agresseur** (1038 soit 8.6% : exposition aux violences conjugales pendant l'enfance ou maltraitements directs).

10. Démarches en augmentation, en particulier auprès des services de police

Plus de 40 % des victimes (n = 4 898 femmes) ont fait au moins une démarche auprès de la police et gendarmerie. Le taux de déclaration concernant un dépôt de plainte auprès des services de police a augmenté de +3.3 points/2013.

En 2014, près de 3 000 plaintes ont été déposées (chiffre légèrement supérieur à 2013). Le taux de déclaration de main courante a diminué de 0.2 points.

Dans 370 situations, l'auteur a été convoqué au commissariat ou à la gendarmerie

Dans 328 situations, l'auteur a été mis en garde à vue

- 33,4% des victimes : démarches auprès des services de santé, **(soit +2.9 points/2013)**
- 13.8 % auprès des services de justice, **(soit +2.5 point/2013)**
- 9.4% auprès des services sociaux **(soit +0.5 point/2013)**

11. Conséquences sur la santé des victimes

- **Près de 89 % des victimes (7 725 situations/n= 8 707) déclarent ressentir peur, angoisse, stress**
- 502 victimes confient avoir eu des pensées suicidaires ou avoir fait une tentative de suicide
- Les conséquences sociales, économiques ou administratives sont citées dans 43.3 % des cas (soit un très forte augmentation/très significative de +22.2 points par rapport à 2013)

12. *LES ENFANTS TOUJOURS VICTIMES*

- Parmi les enfants qui résident au domicile où s'exercent les violences, une très grande majorité (**93%**) est exposé aux violences conjugales et 21.5 % d'entre eux sont maltraités directement.

La plupart des réactions des enfants décrites par leurs mères correspondent à des états traumatiques avec des conséquences psychosociales importantes. Les conséquences sur la santé des enfants les plus souvent citées sont : peur, anxiété, angoisse, stress.

Données du 3919 concernant les fiches violences conjugales

Note méthodologique

Il est important de rappeler ici que les écoutantes ne font pas un travail d'enquête, et qu'en conséquence les variables ne sont pas renseignées systématiquement.

Pour le présent rapport, sur les **17 575 appels ayant fait l'objet d'une fiche violences conjugales (FVC)**, ont été prises en compte exclusivement les fiches :

- où le sexe de la victime et de l'auteur des violences a été renseigné
- lorsque la relation conjugale est composée d'une femme victime et d'un homme auteur de violences conjugales (FVHA).

Sur cet ensemble de fiches, ont à leur tour été prises en compte les fiches provenant de l'appel d'une victime, ce qui représente en 2014 près de 72% des fiches FVC et aux appels depuis la France (métropolitaine et DOM), hors fiches où le département n'a pas été communiqué.³

En conséquence, la population de référence pour l'ensemble de l'étude qui suit est égal à 12 047 (soit 3919-France = 12 047).

Pour rappel, en 2013 le nombre de victimes FVHA ayant contacté le 3919 était de 9 517 fiches.

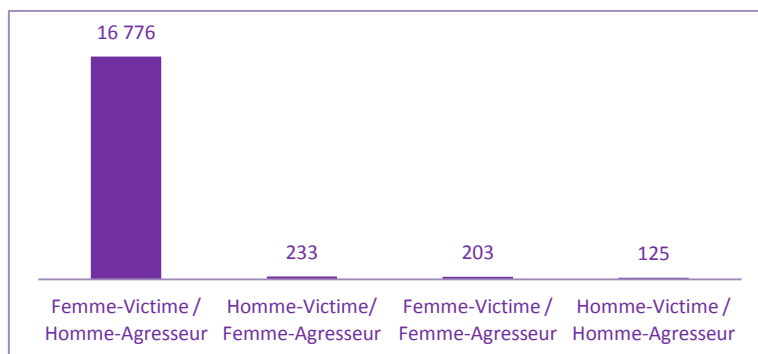
Le **taux de réponse** de la présente étude (ou taux de renseignement des variables) est exprimé en pourcentage et indiqué en dessous de chaque tableau ou graphique (en gras). Il correspond au nombre de personnes ayant répondu à la variable, c'est-à-dire ayant fourni une information permettant de renseigner le champ dit « variable ». Ce pourcentage de répondant-e-s est calculé (sous-ensemble "n") par rapport à l'ensemble de la population globale des appelant-e-s au 3919 telle que définie ci-dessus ou "N".

Le taux de réponse varie fortement d'une question à l'autre, ce qui est dû au fait que les écoutantes n'ont pas à aborder tous les items durant un entretien puisque celui-ci est mené suivant la situation de l'appelante. Le taux de réponse = n /N.

Eventuellement peuvent être cités aussi: 3919-France des années précédentes soit la population d'appels « violences conjugales », FVHA, (tous type d'appelant-e-s, victimes et les tiers confondu-e-s).

³Depuis le 1^{er} février 2014, le renseignement 'département d'appel' est devenu un champ de renseignement obligatoire dans la fiche du 3919-Violences Femmes Info

Graphique 1 - Nombre de fiches violences conjugales des appels du 3919 France en fonction du sexe de la victime et de l'auteur-e de violences en 2014



Source: 3919-2014. Champ : ensemble de fiches violences conjugales ayant fait l'objet d'un entretien avec une écoutante du 3919 où le sexe de la victime et de l'agresseur sont connus hors non réponses, NSP et appels émis de l'étranger (soit 17337 fiches)

Au niveau national, 98 % des appels ayant pour motifs les violences conjugales concernent des situations où **la victime est une femme**. Cette proportion est stable depuis la création du service en 1992.

Les situations hétérosexuelles où **la victime est une femme et l'agresseur est un homme** prédominent (**96.8%**) dans le type de relation conjugale (hétérosexuelle, lesbien, gay). Il convient de noter que l'échantillon relatif aux femmes lesbiennes, victimes de violences conjugales (c'est-à-dire la part des situations avec des femmes victimes et des femmes agresseur) est faible (203 fiches, soit 1.2%). Ceci ne permet pas de réaliser l'agrégation des données des agresseurs avec ceux des couples hétérosexuels (16776).

Tableau 1 - Nombre de fiches violences conjugales des appels du 3919 en fonction du sexe de la victime et de l'auteur-e de violences en 2014

Sexe de la victime / sexe de l'agresseur/Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	%
Ensemble de fiches violences conjugales ayant fait l'objet d'une prise en charge pour une écoutante (hors pré-accueil)	14 860	16 027	14 459	13 991	13 834	17 337	100,0%
Femme-Victime / Homme-Agresseur	13 029	15 231	13 866	13 417	13 324	16 776	96,8%
Homme-Victime/ Femme-Agresseur	336	337	291	261	231	233	1,3%
Femme-Victime / Femme-Agresseur	172	149	144	234	168	203	1,2%
Homme-Victime / Homme-Agresseur	111	130	102	79	111	125	0,7%

Source: 3919-2014

En 2014, 71.9% des appels au 3919-VFI ont été réalisés par les victimes elles mêmes, dont 98% sont des femmes victimes d'un agresseur homme.

- La somme de tous les membres de la « famille de la victime » s'élève à 13,4% soit plus d'un appel sur dix.
- Enfin, les professionnel-le-s (social, santé, police/gendarmes et justice) appellent peu le 3919. Il s'agit majoritairement des professionnels du social et de la santé.

DONNEES RELATIVES AUX SITUATIONS DES FEMMES VICTIMES AYANT APPELEES DIRECTEMENT LE 3919 ET POUR VIOLENCES CONJUGALES

MODE DE CONNAISSANCE DU NUMERO

- Près d'une victime sur trois a connu le **3919** sur Internet, un flyer ou une brochure. Et une victime sur sept a été orientée vers le **3919** par un proche ou par quelqu'un de son entourage.
- Seulement 2,4% des appels au **3919** viennent de la part des professionnel-le.s. Ce sont **les professionnel-le.s des services de police ou de gendarmerie (2,6% 3919-Victimes) qui orientent le plus les victimes, avant ceux de santé (2,3% 3919) et les services sociaux (1,9% 3919)**. En revanche, les services de justice (0,4% 3919) et de l'éducation (0,5% 3919) orientent très peu tant les victimes que tout type d'appelant.e.

LIEU DE RESIDENCE DES FEMMES VICTIMES DE VC

Les données statistiques présentées rappellent que les violences conjugales sont présentes sur l'intégralité du territoire français.

Tableau 2 - Comparaison de la part des appels au 3919 régions de France, et de la part de la population par régions (femmes de 20 ans et plus) en 2014

Région Administrative France Métropolitaine	Nb Victimes femmes 3919-France	Nb Femmes 20 ans et + INSEE-2014
Alsace	238	738 596
Aquitaine	461	1 363 954
Auvergne	154	554 808
Basse-Normandie	179	591 108
Bourgogne	269	664 719
Bretagne	441	1 296 569
Centre	185	1 024 341
Champagne-Ardenne	393	529 010
Corse	30	133 062
Franche-Comté	154	459 267
Haute-Normandie	251	727 355
Île-de-France	3 565	4 676 771
Languedoc-Roussillon	478	1 122 084
Limousin	76	306 567
Lorraine	340	934 488
Midi-Pyrénées	402	1 191 544
Nord - Pas-de-Calais	667	1 568 208
Pays de la Loire	561	1 430 509
Picardie	329	743 445
Poitou-Charentes	218	731 098
Provence-Alpes-Côte d'Azur	918	2 031 591
Rhône-Alpes	1 149	2 507 976
Total	11 458	25 327 070

Source : 3919-2014 Insee - Estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2014. Champ : Femmes victimes de violences conjugales qui ont contacté le 3919-Violences Femmes Info et ont répondu à la variable « lieu de résidence de la victime » par région (hors DOM) 3919-France, **taux de réponse : 95.1 %**.

Les cinq régions de France qui reçoivent plus d'appels émis par les victimes de violences conjugales objet de ce rapport sont :

- 1) Ile-de-France (3 565 fiches d'appels, soit 31 %)
- 2) Rhône-Alpes (1 149 fiches d'appels, soit 10%)
- 3) Provence-Alpes-Côte d'Azur (918 fiches d'appels, soit 8%)
- 4) Nord-Pas-de-Calais (667 fiches d'appels victimes soit 6%)
- 5) Pays-de-la-Loire (561 fiches d'appels victimes soit 5%)

La population **3919** de la région Ile-de-France est fortement surreprésentée par rapport à la population INSEE de référence. Ce même phénomène s'observe à un degré moindre en Champagne-Ardenne et en Rhône-Alpes. Quant aux autres régions françaises, la représentation des populations 3919 et INSEE sont à peu près équivalentes à l'exception de la région Centre -2,4 points, Aquitaine -1,4 et Poitou-Charentes -1 point.

Tableau 3 -Distribution des fiches 3919 FVHA par départements depuis 2010

Départements FVHA	2010	2011	2012	2013	2014
01 - Ain	111	104	86	103	130
02 - Aisne	92	79	100	70	136
03 - Allier	46	42	56	38	52
04 - Alpes de Haute Provence	23	42	33	39	37
05 - Hautes Alpes	21	39	23	21	24
06 - Alpes Maritimes	254	224	228	224	324
07 - Ardèche	53	63	67	50	63
08 - Ardennes	34	35	46	49	45
09 - Ariège	25	18	20	16	40
10 - Aube	51	78	54	60	84
11 - Aude	56	60	63	52	87
12 - Aveyron	39	23	35	23	32
13 - Bouches du Rhône	422	358	389	402	473
14 - Calvados	132	101	92	86	150
15 - Cantal	18	12	20	17	17
16 - Charente	64	46	54	47	49
17 - Charente Maritime	123	122	96	92	136
18 - Cher	61	37	50	44	48
19 - Corrèze	30	20	19	29	22
20 - Corse	33	45	45	40	43
21 - Côte d'Or	74	85	84	64	146
22 - Côtes d'Armor	78	95	92	73	116
23 - Creuse	18	22	12	15	14
24 - Dordogne	52	45	59	56	96

25 - Doubs	75	81	74	52	105
26 - Drôme	85	102	112	81	105
27 - Eure	89	80	103	101	132
28 - Eure et Loir	110	88	91	83	113
29 - Finistère	157	147	136	131	179
30 - Gard	157	117	147	122	197
31 - Haute Garonne	245	233	231	218	295
32 - Gers	26	31	19	30	28
33 - Gironde	258	227	232	246	354
34 - Hérault	310	268	330	279	309
35 - Ille et Vilaine	148	155	153	146	178
36 - Indre	19	25	21	17	41
37 - Indre et Loire	102	96	82	98	124
38 - Isère	199	198	193	185	269
39 - Jura	43	34	47	31	51
40 - Landes	69	37	56	50	72
41 - Loir et Cher	58	51	56	45	68
42 - Loire	100	90	87	82	127
43 - Haute Loire	24	20	24	23	23
44 - Loire Atlantique	217	209	247	281	367
45 - Loiret	135	150	156	144	160
46 - Lot	32	33	32	25	19
47 - Lot et Garonne	65	62	57	44	59
48 - Lozère	5	9	10	6	5
49 - Maine et Loire	100	105	120	130	182
50 - Manche	40	47	64	51	77
51 - Marne	89	66	64	93	81
52 - Haute Marne	31	23	28	29	24
53 - Mayenne	57	36	38	30	34
54 - Meurthe et Moselle	162	129	133	87	159
55 - Meuse	40	27	24	18	42
56 - Morbihan	153	128	106	118	135
57 - Moselle	165	158	150	152	199
58 - Nièvre	44	27	32	34	40
59 - Nord	645	506	515	475	632
60 - Oise	139	140	148	143	201
61 - Orne	44	35	51	24	34
62 - Pas de Calais	313	242	240	225	277
63 - Puy de Dôme	120	87	98	85	118
64 - Pyrénées Atlantiques	82	77	76	63	67
65 - Hautes Pyrénées	26	25	32	27	38

66 - Pyrénées Orientales	114	91	65	80	101
67 - Bas Rhin	195	188	134	168	188
68 - Haut Rhin	98	77	99	101	137
69 - Rhône	430	417	427	432	600
70 - Haute Saône	22	36	36	26	39
71 - Saône et Loire	89	76	79	64	106
72 - Sarthe	104	88	79	79	94
73 - Savoie	55	60	88	71	113
74 - Haute Savoie	199	157	223	176	207
75 - Paris	832	785	829	884	1023
76 - Seine Maritime	189	141	157	168	206
77 - Seine et Marne	394	378	375	415	571
78 - Yvelines	473	399	405	383	450
79 - Deux Sèvres	42	42	47	51	62
80 - Somme	69	50	55	47	113
81 - Tarn	47	48	55	53	54
82 - Tarn et Garonne	45	38	39	27	40
83 - Var	238	258	216	216	261
84 - Vaucluse	156	108	143	105	140
85 - Vendée	73	62	61	52	99
86 - Vienne	41	48	53	43	68
87 - Haute Vienne	44	41	42	36	70
88 - Vosges	53	60	44	49	52
89 - Yonne	66	78	62	51	81
90 - Territoire de Belfort	19	22	23	17	17
91 - Essonne	345	357	389	323	450
92 - Hauts de Seine	390	365	396	441	529
93 - Seine Saint Denis	611	618	599	661	782
94 - Val de Marne	519	416	490	456	637
95 - Val d'Oise	346	346	338	367	368
971 - Guadeloupe	56	19	28	36	37
972 - Martinique	18	13	23	35	52
973 - Guyane	18	9	12	16	17
974 - Réunion	33	36	41	46	74
976 - Mayotte	1	2	1	0	2
988-Nouvelle Calédonie	0	0	0	1	2
Total	13312	12125	12591	12190	15926

Source : 3919-2010-2014. Champ : Fiches Violences conjugales ou le département, le sexe de la victime et celui de l'agresseur ont été renseignés et la victime était une femme et l'agresseur un homme. Hors appels émis de l'étranger, NSP et non renseignés. Entretiens menés auprès de tout type d'appelant (victime et tiers).

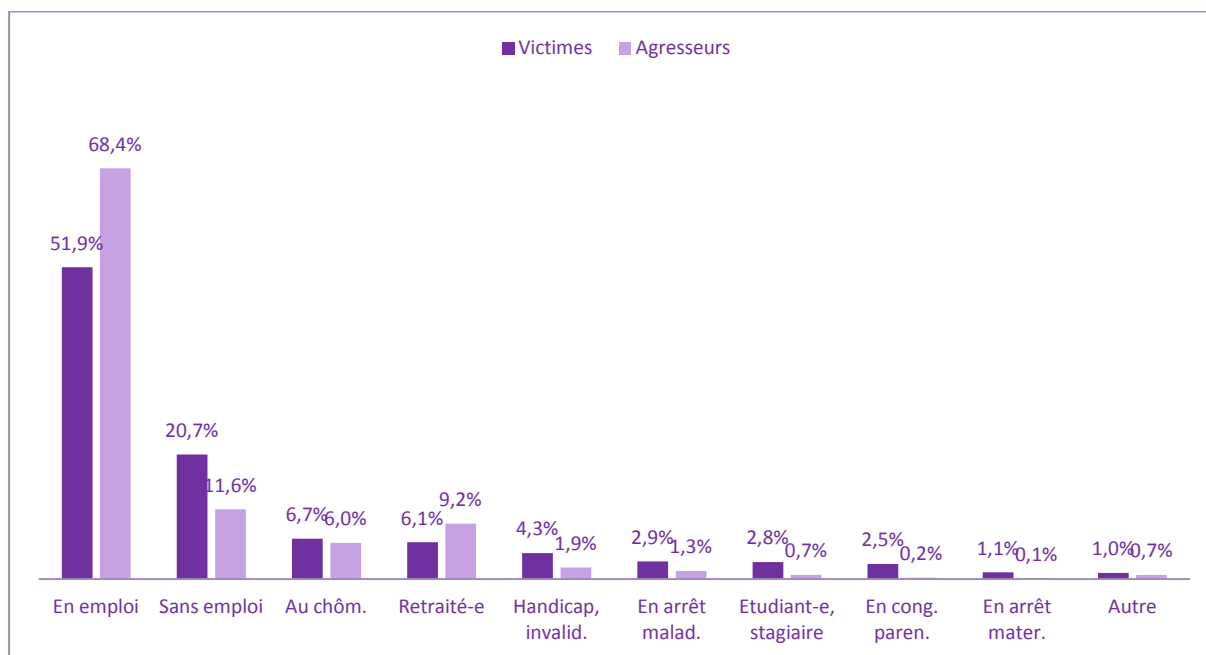
AGE ET NATIONALITE DES VICTIMES ET DES AGRESSEURS:

Au **3919**, on observe plus de femmes âgées 30-39 ans et plus de femmes mariées se déclarant victimes de violences conjugales qu'à l'*ENVEFF*. Pour rappel l'analyse ci-dessous porte sur des entretiens menés auprès de victimes et non sur la population générale (comme c'était le cas de l'enquête *ENVEFF*).

- La classe d'âge de 30-49 ans représente 56% du total de la population nationale (contrairement à la population *INSEE* des femmes 30-49 ans qui est égale à 25,7%). **Les jeunes de moins de 20 ans victimes de violences sont sous-représentées au 3919.**
- **992** femmes de nationalité étrangère ont contacté le 3919 en 2014 soit **8.2 %** de l'ensemble des femmes victimes de violences conjugales.
- Quant à la nationalité des agresseurs hommes **903** étaient de nationalité étrangère soit 7.5% de l'ensemble des appels concernant les femmes victimes de violences conjugales.

SITUATION FINANCIERE DES VICTIMES ET DES AGRESSEURS:

Graphique 2: Comparaison de la proportion de victimes et des agresseurs selon leur activité professionnelle en 2014



Source : 3919-2014

Champ : Femmes victimes de violences conjugales qui ont contacté le 3919-Violences Femmes Info et ont répondu aux variables « Activité de la victime » et « activité de l'agresseur » 3919-France, **taux de réponse (activité des victimes) : 48.5%** soit 5840 citations Et **taux de réponse (activité des agresseurs) : 40.8%** soit 4915 citations.

Le chômage des femmes au **3919** reste supérieur à celui des hommes. « Le chômage s'établit en moyenne à 9,8 % des actifs en 2013, en hausse de 0,4 point sur un an. La dégradation observée sur ces deux dernières années a davantage affecté les hommes, dont le taux de chômage a dépassé celui des femmes. En 2013, en ajoutant les chômeurs au

« halo » autour du chômage, 4,1 millions de personnes sont sans emploi et souhaitent travailler. » (*Enquête Emploi, INSEE 2013*)

Les auteurs de violences sont davantage en emploi que les femmes victimes: **l'écart entre le taux d'emploi des victimes et des auteurs (16.5 points) est supérieur à l'écart de taux d'emploi entre les femmes et les hommes en population générale** (écart de 9 points en 2012 selon l'enquête emploi de l'INSEE). Soit un taux d'emploi des femmes 67%, contre 76% pour les hommes de 20-64 ans (INSEE)

On constate qu'il y a une proportion plus importante d'auteurs de violences concernés par les appels du **3919** qui sont à la retraite que de femmes victimes. L'inactivité des deux partenaires est un facteur aggravant **identifié notamment dans l'ENVEFF.**⁴

Graphique 3 - Comparaison de la proportion de victimes et des agresseurs selon leur ressources en 2014



Source : 3919-2014

Champ : Femmes victimes de violences conjugales qui ont contacté le 3919-Violences Femmes Info et ont répondu aux variables « Ressources de la victime » et « Ressources de l'agresseur » 3919-France, **taux de réponse (victimes) : 24.1%** soit 2908 répondantes ayant fait 3149 citations **Et taux de réponse (agresseurs) : 21.8%** soit 2627 répondantes ayant fait 2681 citations.

- Concernant les ressources, on observe que les auteurs de violences ont davantage de ressources (propres) que les victimes.
- Le taux d'emploi des femmes victimes de nationalité étrangère ayant appelée le 3919 est inférieur à celui des victimes de nationalité française.

SITUATION MATRIMONIALE ET DOMICILE DE LA VICTIME

- L'auteur des violences reste très **majoritairement le partenaire régulier (78.7%)** de la victime et est souvent le mari (46.1%) ou le conjoint "pacsé" (25.6%)

⁴ Maryse Jaspard et al. ENVEFF, La documentation française, 2002.

- L'auteur des violences peut aussi être l'ex-partenaire (19.5%). En 2014 on observe une augmentation de la déclaration « ex-partenaire » par rapport à 2013 (+2%), tendance repérée depuis 2012.
- Lorsque l'agresseur est l'ex-partenaire de la victime au moment des faits, dans 59% des situations la rupture a eu lieu il y a moins de 1 an. Ceci indique que dans un grand nombre de situations, la violence conjugale ne prend pas fin au moment de la rupture elle peut se poursuivre bien après (20% des situations répertoriées au 3919).
- Parmi les femmes victimes de violences de la part de leur ex-partenaire, les femmes de nationalité française sont majoritaires.
- 7 victimes sur dix (72%) vivent avec l'agresseur de violences
- Au moment de l'appel au **3919**, plus de 57.1 % occupaient encore le logement qu'elles avaient pris conjointement avec l'auteur des violences.
- 103 victimes étaient à la rue sans solution d'hébergement au moment de l'appel au **3919**. Plus d'une femme sur trois (34.6%) déclarant être à la rue au moment de l'appel avait été victime d'une « mise à la porte » par leur conjoint.
- 1372 femmes victimes (57%) ayant appelé le 3919 voulaient partir au moment de l'appel. Plus de la moitié des femmes (67.7%) déclarant être « à l'hôtel » au moment de l'appel partait du domicile pour la première fois.
- 1 924 femmes victimes de violences ont appelé le **3919** au moment du départ du domicile, soit 16% du total des appels. Pour près de la moitié d'entre elles (42.5%), il s'agissait du premier départ. Près d'une sur dix (9.6%) avait été mise à la porte du domicile conjugal (soit 187 femmes)

VIE FAMILIALE ET CONSEQUENCES DES VIOLENCES SUR LES ENFANTS

Au **3919**, près de 80% de l'ensemble des femmes victimes avaient des enfants au moment de l'appel (soit 9 479).

Pour l'enquête *ENVEFF* la fréquence des violences conjugales n'est pas liée à la présence ou à l'absence d'enfants au sein du couple, cependant avoir des enfants en commun interfère largement sur le climat de violence au moment de la séparation et surtout après la rupture du couple.

- **Plus de quatre femmes sur cinq (82.7%) victimes de violences conjugales concernées par les appels du 3919 avaient des enfants** (soit 7408 femmes dont 6550 déclaraient avoir plus d'un enfant).
- 2.7 % de femmes appelant le **3919** étaient **enceintes** (soit 285 femmes) dont une sur deux avaient déjà des enfants à charge (43 %). Au moins 285 enfants étaient maltraités dans le ventre de leur mère. La grossesse, la naissance ou l'adoption sont

les facteurs d'aggravation ou d'apparition des violences les plus cités au **3919** (cf. *Infra* partie « Contextes d'aggravation »).

- Le fait d'être enceinte ou d'avoir des enfants en bas âge sont des facteurs de risque majeur observé au **3919** et qui avaient déjà été identifié dans l'enquête *ENVEFF*.
- Dans la majorité des situations, les enfants sont au domicile conjugal (**58%**)
- Parmi les enfants qui résident au domicile où s'exercent les violences, une très grande majorité (**93%**) est exposé aux violences conjugales et 21.5 % d'entre eux sont maltraités directement.

Tableau 4 - Proportion d'enfants exposés aux violences conjugales dans les appels des victimes selon les conséquences déclarées sur leur santé en 2014

Conséquences sur la santé	N	%
Peur, anxiété, angoisse, stress	2621	94,1%
Perte d'estime de soi, culpabilité	455	16,3%
Dépression, lassitude, fatigue	282	10,1%
Troubles alimentaires, sommeil	94	3,4%
Autre	56	2,0%
Retard développement	34	1,2%
Trouble du langage	26	0,9%
Attaques paniques, phobie	22	0,8%
Automutilation, tentative de suicide	22	0,8%
Enurésie	21	0,8%
ESPT	20	0,7%
Maladie chronique	14	0,5%
Hospitalisations répétées	13	0,5%
Invalidité, handicap	13	0,5%
Anorexie mentale	8	0,3%
Total	2784	132,9%

Source : 3919-2014.Champ : Femmes victimes de violences conjugales qui ont contacté le 3919-Violences Femmes Info et ont répondu à la variable « Conséquences de violences sur la santé des enfants » 3919-France, **taux de réponse : 23.1%** soit 2784 répondantes ayant cité la variable 3701 fois. Pourcentages calculés sur la base des répondantes
La somme est supérieure à 100 car la variable est à réponses multiples

La plupart des réactions des enfants décrites par leurs mères correspondent à des états traumatiques avec des conséquences psychosociales importantes. D'autres conséquences telles que la violence envers leur mère ou l'irritabilité font partie des conséquences des violences sur la santé des enfants. (cf. **tableau 13**)

Le fait d'avoir des enfants en bas âge est un facteur de risque majeur observé au **3919**. Cela rejoint les données collectées dans l'enquête *ENVEFF* qui avait identifié **le fait d'avoir des enfants comme un facteur de risque supplémentaire de violences conjugales, notamment si les enfants sont jeunes.**

La forte présence de femmes avec des enfants peut s'expliquer par :

- le contexte d'apparition des violences (grossesse, enfant en bas âge)
- l'exposition aux violences ou la maltraitance directe des enfants

Tableau 5 - Proportion d'enfants exposés aux violences conjugales dans les appels des victimes au 3919 selon les conséquences socio-comportementales déclarées en 2014

Principales conséquences	N	%
Isolement, repli sur soi	253	32,4%
Impulsivité, accès de colère	192	24,6%
Violences	150	19,2%
Difficulté d'apprentissage	103	13,2%
Pb relationnel avec adulte	98	12,5%
Hyperactivité	76	9,7%
Signalement administratif/judiciaire	60	7,7%
Echec scolaire	52	6,6%
Déficit d'attention	36	4,6%
Autre	36	4,6%
Déscolarisation	30	3,8%
Pb relationnel avec enfant	30	3,8%
Intolérance à la frustration	27	3,5%
Fugue	16	2,0%
Mise sous tutelle judiciaire	5	0,6%
Total	782	148,8%

Source : 3919-2014.Champ : Femmes victimes de violences conjugales qui ont contacté le 3919-Violences Femmes Info et ont répondu à la variable « Conséquences sociocomportementales de violences sur les enfants » 3919-France, **taux de réponse : 6.5%** soit 782 répondantes ayant cité la variable 1164 fois. Pourcentages calculés sur la base des répondantes
La somme est supérieure à 100 car la variable est à réponses multiples

En 2014, les conséquences socio-comportementales des violences sur les enfants sont peu déclarées par les femmes victimes : seulement 6.5 % des victimes le mentionnent. Les plus fréquentes sont l'isolement et le repli sur soi, mais aussi l'impulsivité et les accès de colère. Ces deux conséquences montrent la souffrance des enfants victimes et une éventuelle reproduction du statut de victime et du statut d'auteur de violences. La prise en charge des enfants victimes est indispensable et est un des facteurs de prévention des violences.

Rappelons ici que la *Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique*⁵ dispose que les enfants exposés à la violence conjugale sont des victimes et à ce titre doivent être protégés. Par ailleurs, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes comprend des dispositions (art.34) relatives au retrait de l'autorité parentale.⁶

⁵ Cette convention aussi appelée *Convention d'Istanbul* du 11 Mai 2011 a été ratifiée par la France le 4 juillet 2014: http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/convention-violence/default_FR.asp

⁶ « En cas de condamnation pour crime ou délit d'atteinte volontaire à la vie ou à l'intégrité physique ou psychique commis par le père ou la mère sur son enfant ou sur l'autre parent, la juridiction pénale doit désormais aussi se prononcer sur l'opportunité d'un retrait partiel ou total de l'autorité parentale. Si les poursuites ont lieu devant la cour d'assises, elle doit alors statuer sur cette question sans

PRINCIPALES VIOLENCES SUBIES PAR LES VICTIMES

Définitions

D'après la *Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique*⁷ «la violence domestique désigne tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique qui surviennent au sein de la famille ou du foyer ou entre des anciens ou actuels conjoints partenaires, indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime ».

La FNSF distingue six types de violences :

Violences Verbales (cris, injures, ...)

Violences Psychologiques (humiliation, menaces...)

Violences Physiques (coups, brûlures, séquestration...)

Violences Sexuelles (viol conjugal, pratique sexuelle imposée, ...)

Violences Économiques (privation de ressources, interdiction de travailler, ...)

Violences Administratives (confiscation de papiers, limite d'accès aux droits, ...)

Les données et indicateurs présentés ci-après sont fonction de la typologie de la FNSF.

Tableaux 6 – Principales Violences déclarées par les femmes victimes de violences conjugales en 2014

Principales violences déclarées en 2014	Nb de victimes	Nb de faits déclarés
Violences verbales	9045	20744
Violences psychologiques	10362	37117
Violences physiques	8392	13296
Violences sexuelles	766	999
Violences économiques	2801	4329
Violences administratives	266	352

Source: 3919-France 2014. Champ: taux de déclaration de violences conjugales subies par les femmes victimes. N= 12 047 victimes en 2014

Les données présentées dans le **tableau 6** montrent que l'expression « femme battue » pour parler des violences conjugales est loin d'englober la réalité de la situation vécue par les femmes victimes. Les violences conjugales s'inscrivent dans un continuum de violences et se caractérisent par des faits multiples allant de l'insulte, aux coups, en passant par le viol, ou le contrôle et le dénigrement permanent ou alterné par des périodes d'accalmie. Ainsi, au **3919** les femmes déclarent en moyenne 2,5 formes de violences. **On observe en 2014 une augmentation des taux de déclaration de presque toutes les formes de violences (à l'exception du taux de violences physiques). On peut penser que cette augmentation est liée au fait que l'étude 2014 porte uniquement sur les entretiens menés auprès des victimes (sont donc plus précis sur la réalité de celles-ci).**

l'assistance des jurés (CP, art.221-5-5 et art 222-48-2 nouveaux) ».

⁷ Cette convention aussi appelée *Convention d'Istanbul* du 11 Mai 2011 a été ratifiée par la France le 4 juillet 2014: http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/convention-violence/default_FR.asp

Le taux de déclaration des **violences sexuelles** 6.4% est supérieur à celui observé dans l'enquête *ENVEFF* (0.9 en France). On peut expliquer cette différence d'une part par le fait que les viols et agressions sexuelles au sein du couple sont de plus en plus reconnus comme des violences ; que par ailleurs les écoutantes du **3919** favorisent la révélation de ces violences qui restent encore taboues par les victimes. De plus, on peut émettre l'hypothèse que les femmes victimes de violences qui appellent le **3919** ont souvent subi des violences graves parmi lesquelles des violences sexuelles ce qui a pu déclencher une prise de décision notamment pour demander de l'aide

Ces violences associées s'inscrivent dans le cycle des violences, le cycle qui évolue en spirale de violences (plus fréquemment, plus fort, plusieurs formes de violences...)

VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES ET VERBALES DECLAREES PAR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

- Au **3919** les femmes déclarent avoir subi **en moyenne plus de trois formes de violences psychologiques** (soit 37 117 faits recensés par 10 362 femmes victimes) et 2,3 formes de violences verbales (soit 20 744 faits recensés par 9 045 femmes victimes).
- **Les indicateurs des violences psychologiques au 3919 révèlent que** la quasi totalité des victimes ont subi humiliations, reproches et refus de parler (81.2%) et dénigrement, mépris (77.8%)
- Plus d'une appelante sur deux a subi du harcèlement, du chantage et des pressions diverses (66.2%)
- Le contrôle est présent dans près d'un cas sur deux (45.5%)
- **Les menaces de mort ont été présentes dans 1325 situations (ou 12.8 % de cas; soit plus d'une femme sur dix)**

La prévalence des violences psychologiques au 3919 est bien supérieure à celle observée dans l'enquête ENVEFF, où moins une femme sur dix (7.7) a été victime de harcèlement psychologique. Cela s'explique par les modalités propres à l'enquête ENVEFF qui est une enquête en population générale, alors que les données collectées et analysées ici sont sur des populations de femmes victimes de violences exclusivement. (*cf.* ENVEFF, p. 61).

VIOLENCES PHYSIQUES ET SEXUELLES DECLAREES PAR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

- 758 déclarent avoir été victimes d'une tentative de strangulation et étouffement; 97 victimes déclarent une tentative de meurtre
- **78.4 % des victimes de violences physiques déclarent des coups à main nue soit 6582 femmes**
- **Les violences et agressions sexuelles sont rapportées par 6.4% des femmes victimes appelant le 3919 (augmentation de 1.1 points par rapport à 2013).** En effet, 404 victimes déclarent avoir été victimes de viols conjugaux, 15 déclarent des

partenaires sexuels imposés par le conjoint et 10 déclarent avoir été prostitués de force (ces deux dernières situations sont également considérés comme viols donc des crimes).

- 583 déclarent avoir été victimes d'agression sexuelle parmi lesquelles 75 victimes ont subi une tentative de viol de la part de leur (ex) partenaire.

Ceci peut s'expliquer car les données 2014 correspondent aux entretiens menés auprès des victimes exclusivement et non auprès de tiers comme c'était le cas entre 2010 et 2013. Le phénomène des violences conjugales étant plus facilement repérable par les tiers lorsqu'il y a de la violence physique on peut supposer/émettre l'hypothèse que les tiers appellent lorsque ils constatent des violences physiques.

Quant à l'augmentation de la déclaration des violences sexuelles (**cf. graphique 18**), on émet l'hypothèse que seules les victimes ont connaissance de ces violences et donc peuvent les déclarer.

Toutefois, en ce qui concerne les violences sexuelles, on estime qu'elles restent sous-déclarées par les victimes bien qu'elles soient reconnues comme délits et crimes. Par ailleurs, une autre étude signalait la sous-déclaration des violences sexuelles au **3919** contrairement aux données recueillies auprès des femmes accueillies en association où le taux de violences sexuelles s'élève à 20% et plus de 40% (cf. Etude Violences à l'encontre des femmes en Ile-de-France⁸).

Pour rappel la possibilité d'un viol entre époux fut déduite de la loi du 23 décembre 1980 et définitivement de l'arrêt de la Cour de cassation du 11 juin 1992. En outre, la loi du 4 avril 2006 fit du viol entre époux un viol aggravé. Néanmoins le poids du « devoir conjugal » reste très assez présent dans le discours social, notamment de celui de l'homme violent).

VIOLENCES ECONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES DECLAREES PAR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

- 23.3% de l'ensemble de victimes ont déclaré avoir été victimes des violences économiques de la part de leur conjoint (soit +3.2 points/2013). L'augmentation des taux de déclarations de violences économiques au 3919 s'observent depuis 2012.

CONTEXTES D'AGGRAVATION DES VIOLENCES

Les victimes évoquent dans leurs récits des éléments d'apparition ou d'aggravation des violences, concomitamment à des changements dans leur situation sociale, économique, familiale, conjugale et/ou de santé.

La précarité est un facteur aggravant notamment du fait de la dépendance créée par l'absence ou le manque de ressources (**cf. supra**). Cette spécificité multidimensionnelle des

⁸ Violences à l'encontre des femmes en Ile-de-France : situations et parcours de femmes victimes de violences conjugales, données 2013. Centre Hubertine Auclert, Fédération nationale Solidarité Femmes et Union Régionale Solidarité Femmes Ile-de-France.

violences rend nécessaire la prise en charge pluridisciplinaire et en coordination interinstitutionnelle.

- Dans 41.8% de l'ensemble des situations, les violences sont survenues en relation avec le comportement ou la situation de l'agresseur. Les victimes qui précisent ce contexte évoquent en premier lieu l'autoritarisme de l'auteur (53.2%, soit 2680 situations), puis des addictions (28.7 %, soit 1443 situations) et la jalousie.
- Près de 15% de l'ensemble de victimes (1759/12042), fait référence à une situation conjugale ou familiale à l'origine de l'apparition ou de l'aggravation des violences. Parmi lesquelles une victime sur trois déclare que les violences ont commencé ou se sont aggravées au moment où le couple était en cours de séparation. En outre, plus d'une victime sur quatre (28%) les déclare pour des motifs en relation avec les enfants (grossesse, naissance, adoption).
- Par ailleurs, dans seulement 8.3% de l'ensemble des situations l'élément déclencheur concerne le contexte des victimes :
 - une fois sur trois, l'élément déclencheur de violences concerne la santé de la victime (soit une maladie ou une dépression dans 34.3% de situations)
- 11.3% de l'ensemble des victimes ont évoqué des antécédents des violences subies par elles-mêmes notamment pendant l'enfance : plus d'une sur quatre a été exposée à des violences parentales (29%) ou a été maltraitée directement pendant l'enfance (30.1%).
- 8.6% de l'ensemble des victimes déclarent avoir repéré chez leur agresseur des antécédents de violences subies notamment pendant l'enfance : dans plus d'un cas sur deux l'auteur a été exposé aux violences conjugales pendant l'enfance (64.5%) et/ou a été maltraité directement (53%).

Ces données devraient attirer l'attention sur l'importance de la protection des enfants exposés à la violence conjugale et les processus possibles de reproduction intergénérationnelle des violences. Cependant, il est important de signaler que les enfants exposés aux violences ne deviendront pas forcément tous des agresseurs ou des victimes.

- En ce qui concerne **les violences agies précédemment**, les déclarations des victimes à propos d'elles-mêmes et de leurs agresseurs sont très différentes. Les violences agies par les femmes sont peu déclarées : 0.2% de l'ensemble des victimes (soit 26 personnes) déclarent des violences agies par elles-mêmes envers autrui. En revanche, ce chiffre s'élève à 8.8% du côté des agresseurs (soit 1060 agresseurs), où plus d'un agresseur sur deux (60.3%) a déjà commis des violences sur son ex-conjointe.

CONSEQUENCES DES VIOLENCES SUR LES VICTIMES

Au **3919**, plus d'une victime sur deux a déclaré des conséquences des violences en 2014. Sur l'ensemble des situations gérées par les écoutantes du **3919** :

- Pour près de 73% des victimes, les violences ont des conséquences sur leur santé (**soit +5 points/2013**)
- Les conséquences sociales, économiques ou administratives sont citées dans 43.3 % des cas (**soit un très forte augmentation/très significative de +22.2 points par rapport à 2013**)

Pour rappel, contrairement aux années précédentes, en 2014 l'échantillon d'appels étudié concerne exclusivement les entretiens menés auprès des victimes ce qui explique en partie les augmentations significatives de taux de réponse de violences, conséquences et démarches entamées.

Tableau 7 - Proportion de femmes victimes violences conjugales au 3919 en fonction des conséquences sur leur santé déclarées en 2014

Conséquences de violences sur la santé des femmes victimes	N	%
Peur, anxiété, angoisse, honte stress	7726	88,7%
Dépression, lassitude, fatigue	3700	42,5%
Perte d'estime de soi	3576	41,1%
Pensées suicidaires	502	5,8%
Autre	282	3,2%
Tentative de suicide	232	2,7%
Troubles alimentaires, Tb du sommeil	216	2,5%
ESPT	208	2,4%
Maladie chronique	123	1,4%
Cons Physique, blessure	105	1,2%
Douleurs chroniques	105	1,2%
Addiction alcool	102	1,2%
Hospitalisations répétées	94	1,1%
Internement psychiatrique	86	1,0%
Invalidité, handicap	79	0,9%
IVG, fausse couche, infertilité	40	0,5%
Anorexie mentale	28	0,3%
Addiction drogues, médicaments	18	0,2%
Addiction tabac	9	0,1%
Contamination IST	5	0,1%
Total	8707	198.1%

Source : 3919-2014.Champ : Femmes victimes de violences conjugales qui ont contacté le 3919-Violences Femmes Info et ont répondu à la variable « Conséquences sur la santé » 3919-France, **taux de réponse : 72.3%** soit 8707 répondantes ayant fait 17 236 citations. Pourcentages calculés sur la base des répondantes. La somme est supérieure à 100 car la variable est à réponses multiples

La honte, le sentiment de culpabilité, la peur des victimes de violences conjugales sont présentes dans presque la totalité les appels et ont des conséquences sur le lien social et sur la situation socio- économique et/ou administrative des victimes.

- La dépression, la fatigue et la perte d'estime de soi sont présentes dans une victime sur deux
- Les pensées suicidaires sont présentes dans 5.8 % de situations

- 43,3% de l'ensemble de victimes déclarent des conséquences sociales aux violences conjugales. Parmi lesquelles plus d'une victime sur deux déclare se trouver complètement isolée par l'agresseur.

DEMARCHES ENTAMEES PAR LES FEMMES VICTIMES

Au **3919**, plus d'une victime sur deux a déclaré avoir effectué au moins une démarche en 2014. Sur l'ensemble des situations gérées par les écoutantes du **3919** :

- 40.7 % des victimes ont effectué une démarche auprès des services de police/gendarmerie **(soit +2.1 points/2013)**
- 33,4% auprès des services de santé, **(soit +2.9 points/2013)**
- 13.8 % auprès des services de justice, **(soit +2.5 point/2013)**
- 9.4% auprès des services sociaux **(soit +0.5 point/2013)**

Même commentaire que précédemment : le nombre de démarches répertorié a augmenté du fait que les fiches d'appels analysées en 2014 correspondent exclusivement aux appels émis par les victimes elles-mêmes.

- 40% de l'ensemble de victimes a déclaré avoir entamé une démarche auprès de la police ou de la gendarmerie parmi lesquelles plus d'une victime sur deux a déposé plainte (soit 2 828 victimes) et une sur trois est en attente de suites.
 - Une comparution immédiate a été déclenchée dans 99 situations
- Les démarches auprès de la justice concernent 13.8% de victimes, soit une victime sur dix. **(+2.5 points/2013)** :
 - Parmi les victimes ayant fait une démarche auprès de la justice une sur quatre a demandé le divorce ou a sollicité la rupture de la convention de PACS (25.1%)
- 9.4% de l'ensemble de victimes a entamé une démarche auprès des services sociaux taux stable par rapport à 2013:
 - Huit femmes sur dix ont contacté une assistante sociale

La confidentialité des appels et leur anonymat permet aux femmes victimes de se détacher – au moins momentanément- de la culpabilité par la violence et l'emprise. Ainsi, une écoute empathique dans un dialogue sécurisant permet aux femmes de déclarer des situations taboues autrement passées sous silence et permettent de faire le point sur les besoins de la victime en matière d'accès aux droits sociaux.

L'orientation vers les associations FNSF et les milliers de permanences de partenaires sociaux-médico-judiciaires proposées par les écoutantes à la fin de chaque appel -adapté à chaque situation particulière des victimes- permettent de développer ce soutien social, étayage fondamental des femmes et de leurs enfants pour la sortie de violences et leur protection et permettent de prévenir les conséquences psycho traumatiques, et psychosociales, sur ces victimes. Or en 2014, 8.6% de l'ensemble des victimes déclarent n'avoir aucun type de soutien social, soit près d'une victime sur dix (+3% par rapport à 2013).

Constitution du Réseau Solidarité Femmes par territoire

Territoire Nord

- ☎ Ecoute Brunehaut - 59000 Lille - 03 20 21 91 10. *Sedire Dunkerque 03 28 26 46 75*
- ☎ Havre - Service Solveig - 59360 Le Cateau Cambresis - 03 27 77 79 46
- ☎ Association Louise Michel - 59650 Villeneuve d'Ascq - 03 20 47 45 15
- ☎ Femmes et Familles en Difficultés - 76600 Le Havre - 02 35 24 82 48

Territoire Est

- ☎ Solidarité Femmes - 21000 Dijon - 03 80 67 17 89
- ☎ Solidarité Femmes - 25000 Besançon - 03 81 81 03 90
- ☎ SOS Femmes Solidarité - 67000 Strasbourg - 03 88 24 06 06
- ☎ Soutien Femmes Battues - 68300 Saint-Louis - 03 89 70 02 21
- ☎ Solidarité Femmes - 90000 Belfort - 03 84 28 99 09

Territoire Rhône-Alpes

- ☎ Issue de Secours - 38100 - Grenoble 04 76 70 02 05
- ☎ Solidarité Femmes - 38100 - Grenoble 04 76 40 50 10
- ☎ SOS Violences Conjugales 42 - 42000 Saint-Etienne - 04 77 25 89 10
- ☎ Filactions - 69001 Lyon - 04 78 30 63 50
- ☎ Femmes Informations Liaisons - 69190 Saint Fons - 04 72 89 07 07
- ☎ Femmes Contre les Intégrismes (FCI) - 69239 Lyon - 04 78 27 74 13
- ☎ SOS Femmes Violences - 73000 Chambéry - 04 79 33 95 85
- ☎ Espace Femmes Geneviève D. - 74800 La Roche sur Foron - 04 50 97 61 90

Territoire Sud-Est

- ☎ Accueil Femmes Battues - 06000 Nice - 04 93 52 17 81
- ☎ SOS Femmes - 13006 Marseille - 04 91 24 61 50
- ☎ CCAS Foyer Elisabeth Bouissonnade - 34080 Montpellier - 04 67 12 80 16
- ☎ Rhéso 84 - 84200 Carpentras - 04 90 60 36 84
- ☎ La Clède/AFGAS- 30 100 Alès- 04 66 86 52 67

Territoire DOM

- ☎ Initiative' Eco - 97100 Basse Terre - 05 90 81 80 88
- ☎ Union des Femmes de la Martinique (UFM) - 97200 Fort-de-France - 05 96 71 12 82

Territoire Sud-ouest

- ☎ SOS Violences Conjugales - 19100 Brive - 05 55 88 03 51
- ☎ Escale-24204 Sarlat La Canéda-05 53 30 32 44
- ☎ APIAF - 31000 Toulouse - 05 62 73 72 62
- ☎ Olympe de Gouge - 31000 Toulouse - 05 62 48 56 66
- ☎ SAVIF-PEA - 31000 Toulouse - 05 61 25 16 13
- ☎ ISES - 31250 Revel - 06 27 89 28 83
- ☎ Du côté des femmes - 31600 Muret - 05 34 63 16 74
- ☎ Femmes de papier - 31800 Saint-Gaudens - 05 61 89 43 07
- ☎ Maison des Femmes - 33000 Bordeaux - 05 56 51 30 95
- ☎ APAFED - 33151 Cenon - 05 56 40 50 39
- ☎ Agir contre les violences faites aux femmes (ACV2F)-33 590 – Saint-Vivien Médoc- 06 70 72 30 51
- ☎ La Maison de Simone - 33600 Pessac - 05 56 15 25 60
- ☎ Maison d'Accueil des Femmes - 47300 Villeneuve sur Lot - 05 53 40 03 62
- ☎ Du côté des femmes - 64000 Pau - 05 59 06 87 70
- ☎ Maison des Femmes - 81000 Albi - 05 63 49 48 00
- ☎ Paroles de Femmes - 81600 Gaillac - 05 63 81 22 65
- ☎ Espace et vie- 82200 Moissac- 05 63 04 99 05
- ☎ Solidarité Femmes Bassin 33138 Lanton 06 89 61 49 10

Territoire Ouest

- ☎ ADALEA - 22000 Saint Brieuc - 02 96 77 05 50
- ☎ SOS Femmes - 44000 Nantes - 02 40 12 09 60
- ☎ SOS Femmes - 49100 Angers - 02 41 88 77 28
- ☎ SOS Femmes Accueil 72 - 72100 Le Mans - 02 43 78 12 75
- ☎ Accueil Urgence Femmes en Difficultés (AUFDF) - 85017 La Roche sur Yon - 02 51 47 77 59
- ☎ Femmes en détresse- 44 190 Gétigné- 02 72 20 40 16

Territoire Ile-de-France

- ☎ Elle's Imagine'nt - 75015 Paris - 06 61 89 47 90
- ☎ Libres Terres Des femmes (LTDF) - 75019 Paris - 01 40 35 36 67
- ☎ Halte Aux Femmes Battues (HAFB) - 75020 Paris - 01 43 67 03 67
- ☎ SOS Femmes - 77100 Meaux - 01 60 09 27 99
- ☎ Le Relais de Sénart - 77240 - Vert Saint Denis - 01 64 89 76 43
- ☎ Paroles de Femmes - 91300 Massy - 01 69 20 30 50
- ☎ LEA 91330 Yerres - 01 69 45 90 95
- ☎ L'Escale –Solidarité Femmes - 92230 Gennevilliers - 01 47 33 09 53
- ☎ Centre Flora Tristan - 92230 Châtillon - 01 47 36 75 75
- ☎ SOS Femmes 93 - 93140 Bondy - 01 48 48 10 48
- ☎ Tremplin 94 - 94700 Maisons-Alfort - 01 49 77 10 34
- ☎ Du Côté Des Femmes (DCDF) - 95800 Cergy - 01 30 73 18 33
- ☎ Solidarité Femmes - 10000 Troyes - 03 25 73 26 26

Avec le soutien du **Service des Droits des Femmes et de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (SDFE)**:



Et,



La direction de l'accueil,
de l'accompagnement
des étrangers et
de la nationalité
(DAAEN)



Reproduction autorisée avec mention de la source :

« **Fédération Nationale Solidarité Femmes –**

www.solidaritefemmes.asso.fr »

VIOLENCES FEMMES INFO

3 9 1 9

APPEL ANONYME ET GRATUIT

Numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnels concernés. Appel anonyme et gratuit 7 jours sur 7, de 9h à 22h du lundi au vendredi et de 9h à 18h le samedi, dimanche et jours fériés.

Le 3919 « Violences Femmes info » est, depuis le 1er janvier 2014, le numéro national de référence d'écoute téléphonique et d'orientation à destination des femmes victimes de violences (toutes les violences, violences conjugales, violences sexuelles, mariages forcés, mutilations sexuelles féminines, violences au travail), de leur entourage et des professionnels concernés. Anonyme, accessible, gratuit depuis un poste fixe ou mobile en métropole, comme dans les départements d'outre-mer, ce numéro national garantit une écoute, une information, et, en fonction des demandes, une orientation adaptée vers les dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge.

Il est ouvert 7 jours sur 7, du lundi au vendredi de 9h à 22h, le samedi, dimanche et jours fériés de 9h à 18h.

Le fonctionnement de ce numéro, géré par la Fédération Nationale Solidarité Femmes et soutenu par le Ministère chargé des droits des femmes, s'appuie sur un partenariat avec les principales associations nationales agissant pour l'égalité femmes/hommes, pour les droits des femmes et luttant contre les violences sexistes et sexuelles qui leur sont faites, soit : l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail, l'association Femmes solidaires, l'association Voix de Femmes, le Centre national d'information des droits et des familles, le Collectif féministe contre le viol, la Fédération Nationale du Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles Féminines, des Mariages Forcés et autres pratiques traditionnelles néfastes à la santé des femmes et des enfants et le Mouvement français pour le planning familial. Le 3919 assure un premier accueil pour toutes les femmes victimes de violences sexistes. Lorsque c'est nécessaire, il oriente vers les associations nationales ou locales partenaires, les mieux à même d'apporter la réponse la plus adaptée.

** En cas d'urgence, appelez la police ou la gendarmerie, en composant le 17 (ou le 112 d'un portable, appel gratuit).*

Avec le soutien du Service des Droits des Femmes et de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (SDFE) et,

